

Le + de CGI campus :

Une analyse détaillée et opérationnelle de la convention collective du commerce de gros.

Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros n° 3044

La convention collective vient compléter les dispositions du code du travail en prenant en compte les spécificités de la branche et de ses métiers, et règle les conditions d'emploi des salariés, ainsi que les garanties sociales qui y sont attachées. La convention collective est une source majeure du droit du travail, le chef d'entreprise ou son représentant se doit donc d'en connaître parfaitement les dispositions.

OBJECTIFS

Mettre en œuvre de façon opérationnelle les dispositions de la CCN des commerces de gros, n° 3044

INTERVENANT

Marie Guedeney
Juriste en droit social / CGI

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

DATE ET HORAIRE

11 mai 2021

de 9h30 à 17h00

WEBINAR

PROGRAMME DE LA FORMATION

Suite aux ordonnances Macron qui ont bouleversé les règles applicables en matière de relations de travail, la convention collective des commerces de gros (n°3044) a fait l'objet d'une réactualisation. Ce stage est l'occasion de faire un point sur ces modifications et s'appuie sur l'analyse détaillée de la convention collective, de sorte qu'une approche opérationnelle est privilégiée. Seront traités notamment :

1 – Le contrat de travail

- Période d'essai, préavis
- Indemnités de rupture (licenciement – retraite)

2 – La durée du travail

- Aménagement du temps de travail
- Forfaits jour
- Travail du dimanche, travail de nuit
- Jours fériés

3 – Les absences et congés

- Maladie – délais d'indemnisation
- Période de protection, calcul de l'indemnité, prévoyance
- Congés maternité
- Congés exceptionnels

4 – La classification

- Principes généraux, emplois-repères
- Minima conventionnels, GAR, garantie d'ancienneté

5 – La formation professionnelle

- Obligation de versement
- Compte personnel de formation

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 600 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 800 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - mzolli@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Muriel Mezenen Zolli

18 rue des Pyramides 75001 Paris

mzolli@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00 – fax : 01 42 86 01 83

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : ☐ 3044 ☐ 3100 ☐ Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : «**Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros n°3044**» le **mardi 11 mai 2021** - format Webinar.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer
vos bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :

- soit, pour les formations sur une journée (9h30-17h00)

☐ 600,00 Euros HT (720,00 TTC) par formation

ou

☐ 800,00 Euros HT (960,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

à l'ordre de CGI Campus.

Votre inscription sera prise en compte à la réception de votre chèque de règlement¹.

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

☐ Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

☐

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Muriel Mezenen Zolli.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

☐

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Muriel Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

☐ Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.